

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

**NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS
VOTRE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ !**



QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ?



Taux de subvention : 2.5 %

Pour des montants subventionnables allant de 50 000 € à 800 000 €



Taux de subvention : 10 %

Pour des montants subventionnables allant de 80 000 € à 800 000 €



Taux de subvention : « cas par cas »

QUELS SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?



Frais d'acquisitions de terrains ou de construction immobilière



Frais de VRD et aménagement paysager



Frais de travaux à caractère immobilier

CONTACTEZ-NOUS !



BREARD Thomas
Chargé de développement économique



thomas.breard@cciabb.fr



02 35 17 61 05